



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
26 novembre 2001  
Français  
Original: anglais/arabe

---

**Assemblée générale**

**Cinquante-sixième session**

Points 25, 27, 35, 39, 41, 42, 78, 95, 96, 99, 101, 107, 109, 117, 119 et 166 de l'ordre du jour

**Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations**

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

**Vers des partenariats mondiaux**

**Question de Palestine**

**La situation au Moyen-Orient**

**Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

**Questions de politique macroéconomique**

**Questions de politique sectorielle**

**Activités opérationnelles de développement**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

**Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

**Conseil de sécurité**

**Cinquante-sixième année**



**Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

**Questions relatives aux droits de l'homme**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettre datée du 26 novembre 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'allocution que l'Émir du Qatar, S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, a prononcée à l'ouverture de la trentième session ordinaire du Conseil Al-Shourah (Conseil consultatif) du Qatar, tenue à Doha le 19 novembre 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 25, 27, 35, 39, 41, 42, 78, 95, 96, 99, 101, 107, 109, 117, 119 et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**

**Annexe à la lettre datée du 26 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Allocution de S. A. l'Émir du Qatar**

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux,

Distingués frères, membres du Conseil Al-Shourah,

Je déclare ouverte la trentième session ordinaire du Conseil.

Comme tous les ans, nous nous réunissons aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle session du Conseil Al-Shourah, dont nous continuons d'apprécier le rôle qu'il joue pour enrichir le dialogue objectif visant à assurer l'intérêt général et à promouvoir la participation du peuple aux activités législatives nationales.

Le Conseil Al-Shourah représente une étape essentielle dans le processus d'amélioration des institutions de l'État. À ce sujet, j'attends avec impatience, tout comme notre peuple et vous-mêmes, l'étape qui suivra la promulgation de la constitution permanente. Le comité chargé d'élaborer la constitution fait tout son possible pour que le texte soit prêt à la date prévue et pour qu'il contienne les dispositions que nous souhaitons tous y voir figurer pour que notre société puisse faire face aux exigences de notre époque et ne se laisse pas distancer par les progrès humains qui seront accomplis dans les années à venir. Je suis confiant que les traditions que le Conseil Al-Shourah a établies dans l'exercice de ses fonctions au cours des dernières années, ainsi que l'expérience étendue et diversifiée qu'il a acquise, constitueront des bases solides pour un conseil représentatif élu, qui ne partira donc pas de zéro et ne cherchera pas son chemin entre les dispositions de la convention permanente. Le conseil représentatif pourra s'appuyer sur ces traditions et cette expérience pour éviter les pièges et trouver sa voie en vue de répondre à nos attentes.

L'année en cours a été marquée par un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et l'apparition des signes précurseurs de la récession. Les événements du 11 septembre ont eu des incidences défavorables sur les différentes activités économiques et aggravé les risques de récession dans les pays industriels, et la plupart des pays en ont subi le contrecoup. Les prix des produits de base ont chuté, notamment ceux du pétrole, le ralentissement de la croissance économique dans le monde ayant entraîné une forte baisse de la demande de pétrole depuis le début de l'année, et on ne s'attend pas à ce que les prix du pétrole se stabilisent prochainement. S'il est vrai que nous avons bénéficié de la récente augmentation des prix du pétrole, les recettes supplémentaires que l'on en a tirées ne nous ont servi qu'à rembourser une partie des dettes imputables aux déficits budgétaires répétés de ces dernières années et à financer de grands projets industriels. À l'instar des autres régions du monde, le Qatar n'a pas été épargné par les incidences négatives de la crise. Le fléchissement de la demande mondiale de pétrole et la forte chute des prix du pétrole ont, comme prévu, entraîné une baisse des recettes de l'État et un ralentissement des taux de croissance économique.

Notre pays a beaucoup progressé dans l'exécution des programmes visant à consolider l'économie nationale et à assurer une croissance ininterrompue dans le

secteur des hydrocarbures. Nous n'avons cependant pas atteint nos objectifs en ce qui concerne les industries moyennes et légères, car ce secteur, qui ne nécessite pas de gros capitaux, s'appuie essentiellement sur le secteur privé. Pour renforcer le rôle de ce secteur dans ce domaine, l'État a acquis entièrement la Banque de développement industriel en vue de mettre au point un mécanisme adapté à l'exécution de projets en coopération avec le secteur privé. Nous nous emploierons en outre à éliminer les obstacles administratifs et bureaucratiques qui entravent les activités du secteur privé dans ce domaine.

Nous tenons à réaffirmer notre volonté résolue de poursuivre la politique consistant à mettre sur pied davantage de projets industriels, à moderniser l'infrastructure du pays conformément aux programmes et plans adoptés, à publier des lois encourageant les investissements étrangers directs, à adopter de nombreuses mesures d'incitation à l'intention des investisseurs, et à créer un climat susceptible de renforcer la participation étrangère aux projets économiques du pays. La création du Haut Conseil pour les affaires économiques et l'investissement témoigne de notre volonté de promouvoir le développement économique en vue de diversifier la base de production, de ne pas nous laisser distancer par l'évolution de la situation mondiale, et de tirer parti des possibilités offertes.

Soucieux d'assurer le développement dans tous les domaines, le Gouvernement qatarien multiplie les efforts pour améliorer le système éducatif, ainsi que l'enseignement technique et scientifique, avec l'aide d'établissements internationaux réputés pour leur expérience et leur compétence.

À ce sujet, je me félicite des résultats satisfaisants qu'a obtenus la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue il y a quelques jours à Doha, et tiens à remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué au succès de cette conférence, notamment les volontaires.

Dans l'État du Qatar, réaffirmant notre profonde affinité avec la communauté du Golfe, la communauté arabe et la communauté islamique, nous mettons l'accent sur les priorités de notre politique extérieure, au premier rang desquelles se trouvent le renforcement de nos relations avec les États frères membres du Conseil de coopération du Golfe, l'approfondissement des liens fraternels et de la complémentarité avec eux. Nous attendons avec impatience la prochaine réunion au sommet du Conseil, qui doit se tenir dans le Sultanat d'Oman, et espérons que celle-ci sera fructueuse et aboutira à des résultats positifs pour nos pays et nos peuples. Nous ne doutons pas que sous la sage direction de S. A. le Sultan Qabus bin Saïd, cette réunion parviendra à renforcer la solidarité et la cohésion et à promouvoir les intérêts et objectifs communs des populations de cette région.

Nous avons tous suivi les actes sauvages de terrorisme qui ont été perpétrés aux États-Unis le 11 septembre dernier et qui ont fait des milliers de victimes civiles innocentes. Nous avons vigoureusement condamné ces actes et affirmé qu'il était nécessaire de poursuivre leurs auteurs et de les traduire en justice. Le monde entier ayant compris le danger de ce phénomène criminel pour l'avenir de l'espèce humaine, son progrès, son bien-être et sa stabilité, la communauté internationale a reconnu unanimement qu'il était nécessaire de faire face à ce phénomène et de débarrasser le monde de ses maux.

Les États musulmans ont été à l'avant-poste en la matière, leur réaction ne se limitant pas à la condamnation générale de ces actes de terrorisme abjects lors de la

réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique qui s'est tenue à Doha le mois dernier. De nombreuses années auparavant, ils avaient adopté un projet de convention internationale pour la lutte contre le terrorisme. Les États musulmans ont prôné l'adhésion à cet instrument mais les États arabes musulmans se trouvent dans une position où ils doivent se défendre face aux viles tentatives faites pour accuser les Arabes et les musulmans de terrorisme. Le terrorisme n'est pas le monopole d'une religion, d'une région ou d'une ethnie. En outre, il est contraire à toutes les lois révélées, au premier rang desquelles notre religion islamique qui prône le bien, la tolérance et l'amour, non la violence, l'animosité et la haine. Nous attendons des États arabes et musulmans qu'ils prennent des mesures énergiques pour rejeter cette accusation injuste. C'est ce que nous devons nous appliquer à faire en nous appuyant sur un discours objectif en opposant aux preuves d'autres preuves et en faisant ressortir véritablement ce qu'est l'islam et son rôle dans le cadre de la civilisation humaine.

La position fondamentale de nos États arabes islamiques est qu'il est nécessaire de faire une distinction entre le terrorisme en tant que phénomène criminel et le droit des peuples qui croulent sous le joug de l'occupation militaire à libérer leur patrie et à exercer leur droit fondamental à l'autodétermination qui leur est reconnu par tous les instruments internationaux, au premier rang desquels, la Charte des Nations Unies. Dans mon intervention devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, j'ai déclaré qu'il était nécessaire de définir le terrorisme avec précision sur la base de ce qui précède. Nous pouvons espérer que ce que l'Organisation de la Conférence islamique a déclaré à ce propos constituera la base de l'action internationale qui sera menée par l'Organisation des Nations Unies sur cette voie et que la réponse continue à ce phénomène se fera sous sa direction dans le cadre d'un accord international contraignant pour les États Membres.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle élimine les foyers de tensions dans le monde et règle les problèmes chroniques qui menacent la sécurité et la paix internationales et qui constituent un terreau pour l'extrémisme et la violence. Nous sommes convaincus que parvenir à trouver un règlement juste et durable à la question palestinienne qui réponde aux aspirations légitimes du peuple palestinien touchant à l'instauration sur son sol national de son État indépendant ayant pour capitale Al Qods Al Charif et mettre un terme à l'occupation par Israël du Golan syrien en assurant son retrait sur la frontière internationale reconnue au Liban est le moyen de rétablir la paix, la stabilité et la tranquillité au Moyen-Orient afin que tous les peuples sans exception puissent y jouir de la paix qu'ils recherchent depuis de longues années.

Les conditions pénibles et les affres du peuple iraquien frère suscitent chez nous un sentiment de douleur et d'amertume et nous enjoignent de trouver les moyens de sortir de cette crise en élaborant des solutions politiques qui conviennent tout en préservant l'unité de l'Iraq, sa souveraineté et son indépendance et en assurant la paix et la stabilité dans la région, dans l'espoir que tous les efforts concertés seront faits en vue de résoudre la question des personnes disparues.

Nous tournons la page sur une année qui s'achève, année pleine d'événements contradictoires, qui ont apporté au monde de nombreuses surprises, ont reflété de nombreuses tragédies incompatibles avec l'esprit de bien et la propagation de la paix. Cependant, nous devons aller de l'avant pour permettre des jours plus

florissants et un avenir meilleur en s'armant de la connaissance, de la foi et du droit de l'humanité à vivre dans la liberté et la tranquillité. Cela exige que nous redoublions d'efforts et d'abnégation. Nous regardons l'avenir de notre pays avec optimisme, emplis de détermination et de la volonté résolue d'édifier un avenir pour notre pays et les prochaines générations.

Que la paix de Dieu soit sur vous.

---